

4982  
C3414

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET DE LA CULTURE  
FRANÇAISE

Direction générale de  
l'Enseignement secondaire  
2ème Direction

Bruxelles, le 12 décembre 1982.

Aux chefs des établissements  
d'enseignement secondaire de  
l'Etat.

Pour information :

Aux membres de l'inspection de  
cet enseignement ;

Aux associations de parents.

---

Circ. n° B 82/21 .

OBJET : Perturbations dans les établissements d'enseignement  
secondaire de l'Etat, le 7 décembre 1982. -

---

que Monsieur le Ministre a décidé d'autoriser les chefs des établissements où les examens n'ont pu être organisés le 7 décembre dernier, à prolonger d'un jour le premier trimestre, en accueillant les élèves soit le samedi 18, soit le lundi 20 décembre.

J'ai l'honneur de vous informer

Pour le Directeur général absent,  
Le Directeur d'administration,



A. BERGILEZ